Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260605-D782026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 5 JUIN 2026 – 19 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 29 mai 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN — Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, RENAULT, URO

Absents excusés : Madame Patricia MOURET et Messieurs Philippe BELEGAUD, Fabien LIGER et Anthony OLLIVIER

Absents : Madame Gael LE JEUNE

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame MOURET à Monsieur LE GOFF
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur OLLIVIER à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

DELIBERATION N° 78/2026

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU POLICIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que depuis juin 2023 la commune de PLOUMAGOAR met son policier municipal à la disposition des communes de GRACES, PLOUISY et SAINT-AGATHON

La convention de mise à disposition arrivant à terme et l'intérêt du poste de policier municipal étant avéré, la commune de PLOUMAGOAR propose son renouvellement pour une nouvelle durée de 3 ans.

Par ailleurs, la commune de PABU qui, jusqu'à présent, ne s'était pas inscrite dans cette démarche de mutualisation en a fait la demande.

Les charges de fonctionnement et d'investissement relatives à la mise à disposition sont réparties de manière égale entre les communes signataires de la convention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le renouvellement de la convention jusqu'en 2029.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260605-D782026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme LOYER), autorise le renouvellement de la convention de mise à disposition du policier municipal par la commune de PLOUMAGOAR.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT.